

Le PRÉSIDENT: Supposez que vous demandiez un relevé sur dix.

M. Perley:

D. Donnez-nous quelques-unes des firmes les plus importantes.—R. Est-ce que je vais parcourir la liste et en énumérer quelques-unes?

Le PRÉSIDENT: Nous avons convenu que nous ne divulguerions pas les noms et que nous les numéroterions, mais la liste est si longue.

Le TÉMOIN: Si quelque membre désire que j'aille d'avant en arrière et d'arrière en avant, nous pouvons procéder de cette façon, et je vais remonter en arrière et citer à même ce document:

<i>Due à la Commission</i>	<i>Due à la compagnie</i>
\$7,733 13	
2,101 32	\$ 119 96
4 02	
25 55	3,821 78
	797 85
527 80	

M. Graham:

D. Je tiens à être fixé sur ce point. Quand vous dites que la somme est due à la compagnie cela signifie que la compagnie a expédié du blé d'un meilleur type qu'elle n'avait rapporté?—R. Oui; mais vous devez prendre le blé de tous les types qu'elle a manutentionné cette année particulière, monsieur Graham, et il s'agit d'un ajustement net par rapport à tous les types. Les renseignements que je donne se rapportent à la récolte de 1938.

<i>Due à la Commission</i>	<i>Due à la compagnie</i>
\$ 130 56	\$ 150 54
1,233 29	4,704 42
36 00	47 00

M. Douglas (Weyburn):

D. Dans ce cas particulier, cela signifie que la Commission doit \$4,000 à la compagnie?—R. \$4,000, oui.

D. Et quand l'ajustement a été effectué dans l'autre sens, la compagnie a payé environ \$36 à la Commission?—R. Oui.

D. Je constate dans plusieurs cas que le montant payé est à peu près le même à quelques dollars près en ce qui concerne l'ajustement effectué entre la compagnie et la Commission. Dans ce cas-ci il y a un écart prononcé?—R. Ce sont les chiffres nets. C'est comme cela se passe.

D. Est-ce que cela signifie que cette compagnie a classé le blé dans de basses catégories, que c'est la raison pour laquelle il lui revient de l'argent en comparaison des autres compagnies?—R. Je crois pouvoir expliquer cela de cette façon: cela dépend beaucoup de l'étendue du gain ou de la perte de la compagnie quant au type. C'est le premier facteur qui contribue à l'établissement de ces montants. Si la compagnie surclassait les types, notre ajustement du type se traduira indubitablement par un paiement à la Commission.

D. Si les types étaient sous-classés, la Commission devra lui payer une forte somme?—R. Il n'en fut pas ainsi dans les cas dont je traite présentement. Je vous ferai observer à ce sujet que le blé de 1938 était tout du blé de la Commission. Il n'y avait guère de chance qu'il y eut de fortes variations. Elles ont du livrer ce qu'elles avaient dans les élévateurs et elles n'avaient virtuellement rien en main au début.

Le PRÉSIDENT: Pourraient-elles améliorer leur grain, et les résultats du nettoyage et du reconditionnement ne se refléteraient-ils pas dans ces chiffres.